

**Conseil Communautaire
Du 28 janvier 2021
à 20h30 à la salle des fêtes de Saint Romain d'Urfé**

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, ROUX Lorraine, PRAS Séverine, LABOURE Charles, PONCET Didier, CLEMENCON Thierry, BRUEL Laurent, LOIZZO Laurent, ESPINASSE Patrice, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, PONCET Pascal, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle, Kévin PROST.

Etaient présents pour les services d' ESPACE 2M : TETE Sabrina, DETOUR Jean-Marc.

Était présent pour les services de la CCPU : AVRARD Emmanuel.

Absents ayant donné procuration : PEREZ Gérard, BARLERIN Emmanuelle.

Absent excusé : BATTANDIER Maud.

Ordre du jour :

Séance publique :

- Intervention des représentants d'ESPACE 2M ;
- Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2020 ;
- Fiscalité professionnelle de zone ;
- Accueil de jour itinérant ;
- Extension de la maison de santé de Crémeaux ;
- CDG42 / Adhésion au service prévention ;
- CDG42 / Plan de formation mutualisé ;
- Commerces en Pays d'Urfé / Devenir de la plateforme de vente en ligne ;
- Projet Coworking / tiers lieu ;
- Projet d'intégration du SMMM au PNR Livradois Forez ;

Séance publique :

Au préalable, M. LABOURE remercie les représentants de la Commune de Saint Romain d'Urfé de bien vouloir accueillir le Conseil Communautaire.

1/ Intervention des représentants d'ESPACE 2M :

M. LABOURE invite Mme TETE et M. DETOUR à présenter ESPACE 2M.

M. DETOUR rappelle qu' ESPACE 2M est issu de la fusion de la Mission Locale du Roannais et de la MIFE.

ESPACE 2M rassemble 40 collaborateurs pour 3500 personnes accompagnées. La structure accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire (public cible de la mission locale précédemment), les séniors de plus de 45 ans pour un retour à l'emploi, les salariés, les bénéficiaires du RSA et plus généralement le tissu économique local (public cible de la MIFE précédemment).

La structure est organisée en 6 pôles intervenant sur différentes thématiques :

- La formation,
- L'emploi et le recrutement,
- L'alternance,
- Le dispositif « garantie jeunes »,
- Les publics spécifiques,
- L'espace MIFE.

M. DETOUR expose le projet d'entreprise d'insertion initié par ESPACE 2M. Ce projet vise à récupérer les drêches de brasserie pour les transformer en farine hyper protéinée pour les boulangeries. En parallèle, le projet prévoit également la récupération des invendus de boulangerie et supermarchés pour de la transformation en aliments pour animaux.

M. DETOUR et Mme TETE présentent également les modalités du plan jeunes et notamment le nouveau dispositif de contrats aidés.

Les membres de l'assemblée remercient M. DETOUR et Mme TETE pour cette intervention.

(NB : détail de la présentation jointe en annexe.)

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2020 :

Le compte rendu est validé sans observation.

3/ Fiscalité professionnelle de zone :

M. LABOURE rappelle qu'en procédant aux opérations de reversement de fiscalité pour 2020, plusieurs anomalies ont été constatées.

La question du reversement de la CVAE des AEL a été débattue lors du précédent Conseil Communautaire. En revanche, il convient de se préoccuper désormais de la problématique identifiée concernant la perception de la fiscalité générée par la fromagerie.

Pour rappel, sur l'exercice 2020, seule l'EURL immobilière des pays d'Urfé a été placée sous le régime de la FPZ et la recette perçue par la CCPU et reversée à la commune de Saint Just en Chevalet s'élève à seulement 200€ de CFE et 0€ de CVAE.

Après un examen de ce dossier, il s'avère que la société « Laiterie de Vichy » a repris l'exploitation du site en 2017 avec une hausse très significative des bases fiscales et a été placée sous le régime de la fiscalité additionnelle par le service des impôts.

Ainsi, en 2020, la commune a perçu auprès de cette société 19 557€ (15 457€ de CFE +4100€ de CVAE) tandis que la CCPU a perçu 5 888€ (4523€ de CFE et 1365€ de CVAE).

La CCPU a consulté les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour évoquer cette situation.

Pour éviter ces erreurs la DGFIP demande à la CCPU de fournir au service des Impôts des Entreprises de Roanne chaque année une liste de l'ensemble des entreprises considérées en FPZ en délimitant sur un plan cadastral, les parcelles concernées.

Par ailleurs, M. LABOURE informe l'assemblée qu'une rencontre s'est tenue avec la commune de Saint Just en Chevalet pour évoquer cette situation eu égard à la décision qui avait été adoptée en juillet 2019.

Il rappelle que cette décision prévoyait un reversement intégral de la fiscalité perçue par la CCPU au bénéfice de la commune.

Suite à ces échanges, et au débat en bureau la solution qui paraît la plus « équilibrée » pour toutes les parties est de traiter cette entreprise au même titre que les autres entreprises du territoire en appliquant le régime de la fiscalité additionnelle et excluant la laiterie de Vichy du champ d'application de la FPZ.

Les membres de l'assemblée approuvent cette proposition à l'unanimité.

4/ Accueil de jour itinérant :

M. LABOURE rappelle que le Centre Hospitalier de Boën propose un service d'accueil de jour itinérant sur plusieurs sites distincts.

Ce service en accueil de jour s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et propose une prise en charge adaptée par une équipe soignante spécialisée.

L'objectif, pour la personne accueillie est de préserver ses capacités et son autonomie, lui permettre de continuer à vivre chez elle, rompre l'isolement et ainsi conserver une vie sociale et bénéficier d'un suivi individualisé à visée thérapeutique.

Pour les aidants, cela leur permet d'avoir du temps à eux ainsi que des rencontres avec d'autres familles concernées et surtout de s'informer sur la maladie et son évolution.

Suite à un travail partenarial entre le Centre Hospitalier de Boën, l'association Avenir Santé en Pays d'Urfé, et les institutionnels, ce service a été mis en place à titre expérimental en mars 2020 dans les locaux de Loire Habitat situés rue de Vichy à Saint Just en Chevalet.

Dans un premier temps c'est l'association Avenir Santé en Pays d'Urfé qui a signé un bail de 6 mois auprès de Loire Habitat.

Avec la crise sanitaire, le service a été mis en « veille » et le Centre Hospitalier sollicite les acteurs locaux pour la reprise de l'activité de l'accueil de jour localement.

Pour ce faire, l'association Avenir Santé en Pays d'Urfé, et le Centre Hospitalier de Boën demandent à la CCPU de reprendre le portage du bail auprès de Loire Habitat.

Au niveau des modalités du bail avec Loire Habitat :

- Le loyer s'élève à environ 550€/mois charges comprises ;
- La durée du bail pourrait être d'un an renouvelable ;
- Le CH de Boën est disposé à participer au loyer à hauteur de 200€/ mois soit 2400€ /an.

Afin de boucler le financement du loyer, il est proposé :

- Une participation de la CCPU à hauteur de 150€ / mois soit 1800€ /an.
- Une participation des communes membres de la CCPU à hauteur de 20€ par mois soit 240€ /an soit globalement 2640€/an.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

5/ CDG42 / Adhésion au service prévention :

M. LABOURE explique que le Centre de Gestion (CDG 42) propose aux collectivités de les accompagner pour sécuriser leurs démarches de prévention.

En effet, conformément aux dispositions du Code du Travail, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

A cet effet, l'autorité territoriale doit désigner un (des) agent(s) chargé(s) d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI) ou, passer convention avec le Centre de gestion de son département pour bénéficier d'un service mutualisé.

Le CDG propose aux collectivités la signature d'une convention pour la période 2021 – 2026.

L'adhésion au service prévention permet aux collectivités de bénéficier d'informations règlementaires et de conseils personnalisés en matière de prévention pour un coût de 10€ par mois.

En complément de cette intervention, le CDG peut également réaliser les missions d'inspection hygiène et sécurité obligatoires selon une périodicité réglementaire et assister la collectivité dans la hiérarchisation des mesures de prévention à mettre place sur le volet réglementaire.

Le cas échéant, ces prestations donnent lieu à une facturation complémentaire du CDG selon la grille tarifaire définie par son Conseil d'Administration.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

6/ CDG42 / Plan de formation mutualisé :

M. LABOURE expose qu'il est nécessaire de proposer aux agents de la CCPU un plan de formation qui traduit les besoins de formation individuels et collectifs des agents.

Le Centre de gestion et le CNFPT travaillent en partenariat pour proposer un plan pluriannuel de formation inter-collectivités aux collectivités et établissements publics affiliés.

La CCPU a adhéré au dernier plan de formation mutualisé adopté pour la période 2018 à 2020.

En raison de la crise sanitaire, et avec le renouvellement tardif des équipes municipales ainsi que celles du centre de gestion, la réalisation des actions de formation programmées en 2020 et l'élaboration du nouveau Plan de Formation Mutualisé ont pris du retard.

C'est pourquoi le Centre de gestion et le CNFPT ont acté une prolongation de l'actuel PFM qui devait s'achever au 31/12/20 jusqu'au 31/08/21.

Ainsi, la mise en œuvre des formations en union de collectivités recensées pour l'année 2020 pourront être mises en œuvre jusqu'au 31/08/2021. Le recensement des nouveaux besoins de formation pour l'année 2021 s'effectuera par voie dématérialisée et les actions recensées pour l'année 2021 pourront être mises en œuvre jusqu'au 31/12/21.

L'élaboration du plan de formation triennal couvrant la période de septembre 2021 à septembre 2023 sera engagée dès le printemps 2021 avec la mise en place d'un comité de pilotage et de réunions sur les territoires. Le plan de formation sera présenté en comité technique intercommunal en juin 2021.

Les collectivités pourront alors délibérer sur ce nouveau plan durant l'été.

Par ailleurs, le Centre de gestion de la Loire a élaboré un modèle de règlement de formation, annexé au plan de formation permettant de définir les conditions générales d'exercice de la formation et pouvant être personnalisé par chaque employeur.

Les conditions réglementaires d'exercice de la formation ayant évolué depuis (notamment les taux de remboursement des frais de déplacement induits par le départ en formation), il est également proposé d'approuver une version mise à jour de ce règlement de la formation.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

7/ Extension de la maison de santé de Crémeaux :

La CCPU et la commune de Crémeaux doivent finaliser les opérations de maîtrise foncière de la parcelle devant accueillir l'extension de la maison de santé.

Il est rappelé que la Commune propose de céder gratuitement à la CCPU les terrains nécessaires à la réalisation de cette opération.

Afin de réaliser ce transfert de propriété, il est proposé d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires pour l'acquisition de la parcelle référencée au cadastre Section F n°668 d'une surface de 56m².

De son côté la Commune de Crémeaux est également appelée à adopter une délibération concernant les modalités de cette opération.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

En marge de ce sujet, M. LABOURE informe ses collègues du retard pris pour le lancement de la consultation des entreprises.

8/ Commerces en Pays d'Urfé / Devenir de la plateforme de vente en ligne :

M. LABOURE invite M. SIETTEL à présenter ce dossier.

M. SIETTEL rappelle que la plateforme « Commerces en pays d'Urfé » a été mise en ligne le 10 novembre dernier.

Une réunion de bilan a eu lieu avec l'ensemble des commerçants, producteurs présents sur la plateforme le 11 janvier dernier en présence du prestataire.

D'après les données transmises par le prestataire QG&CO, la plateforme a accueilli environ 300 visites / mois pour un chiffre d'affaire global de 3000€ sur 2 mois.

Il ressort de cette rencontre les points suivants :

- Utilisation simple du site pour les professionnels
- Très intéressant pour connaître l'offre existante sur le Pays d'Urfé
- Peu ou très peu de ventes réalisées via la plateforme
- Mais des contacts téléphoniques de nouveaux clients qui ont visité la plateforme
- Difficile de trouver « commerces en pays d'Urfé » sur les moteurs de recherche
- Pas de possibilité de mettre plusieurs points de retrait

Suite aux échanges, il convient désormais de s'interroger sur la suite à donner à cette initiative.

La solution envisagée à l'issue de cette réunion pourrait être la mise en place d'une Application mobile pour les usagers avec des notifications pour les clients.

La CCPU prendrait à sa charge une partie « vitrine » où serait recensés l'ensemble des commerçants, artisans, producteurs...et le prestataire proposerait la réalisation d'une page « click and collect » pour les professionnels qui souhaitent maintenir un service en ligne.

Pour la CCPU, le coût de cette opération pourrait s'élever entre 4000€ et 5000€.

Pour les professionnels, les frais pourraient être pris en charge via une aide dédiée de la Région.

M. SIETTEL indique qu'une réunion est programmée avec l'Union des commerçants de St Just en Chevalet et le SI le 2 février pour évoquer la suite à donner ce projet.

Le Conseil Communautaire donne un avis de principe favorable pour ce projet.

9/ Projet Coworking / tiers lieu :

M. LABOURE invite M. SIETTEL à présenter ce dossier.

M. SIETTEL indique que le coworking est un nouveau mode de travail, qui se pratique dans des espaces dédiés.

Ces espaces peuvent prendre des formes très variées, allant du café aménagé aux bureaux en location.

Dans un espace collaboratif, des travailleurs indépendants, des travailleurs nomades ou des consultants vont se retrouver pour développer leurs projets en toute autonomie.

Petit à petit, des lieux ont ouvert leurs portes, tentant de répondre au mieux aux attentes de ces nouveaux types de travailleurs.

Ces espaces sont plébiscités par les travailleurs indépendants, mais aussi par les entreprises pour leur personnel nomade ou en télétravail.

M. SIETTEL expose que plusieurs réflexions sont en cours sur le territoire de la CCPU sur cette thématique et les élus en charge de l'économie ont souhaité organiser une visite de dispositifs qui fonctionnent sur des territoires voisins pour bénéficier d'un retour d'expérience (l'@telier à PELUSSIN et l'éclosoir BOURG ARGENTAL).

M. SIETTEL indique que suite à ces visites, il est envisagé de réunir des personnes identifiées sur le territoire (potentiels futurs usagers) pour évoquer ce projet le 2 février prochain.

Le cas échéant, si l'intérêt est confirmé, il est proposé de creuser cette piste en sollicitant un accompagnement extérieur et en identifiant les lieux permettant de mettre en place rapidement ce dispositif sur le territoire.

M. CHAUX témoigne de l'intérêt de ces nouveaux dispositifs dans la conjoncture actuelle.

M. ESPINASSE indique que ce projet pourrait peut-être s'inscrire dans le cadre du programme LEADER.

10/ Projet d'intégration du SMMM au PNR Livradois Forez :

M. LABOURE invite Mme MONAT à présenter ce dossier.

Mme MONAT explique à ses collègues que le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine a lancé un débat autour de l'opportunité d'obtenir le label « Parc Naturel Régional » (PNR) via une intégration éventuelle au sein du PNR Livradois Forez pour obtenir ce label en 2023.

M. LOIZZO évoque le risque que toutes les communes de la CCPU ne soient pas intégrées à terme au périmètre du PNR.

M. CAZORLA rappelle que dans un premier temps, il convient de se prononcer uniquement sur l'intérêt que les communes portent à ce projet afin d'entamer des discussions avec le PNR.

Mme MONAT explique qu'il serait intéressant de pouvoir disposer d'une position commune à l'échelle de la CCPU sur ce sujet.

Elle expose également que ce projet permettrait de se projeter en ayant une réflexion sur l'avenir du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.
